

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 23 septembre 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 22

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

55_2021

Etaient présents (19) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Simon BRASSART, Gwenaëlle BEAUDON, Romain POLLART, Jean-Paul LANNOY, Stéphane SANSONE, Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Fanny RICHARD, Sandrine MERCIER, Annick CORNELIS.

Ont donné pouvoir (3) : Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Sabine TROUILLET donne pouvoir à Françoise DUPUITS, François BLAT donne pouvoir à Simon BRASSART.

Secrétaire de Séance :

M. Virginie SOIGNEUX

Excusée (1) : Marie-Claire DELAIRE

Le 3 septembre 2021, la commission d'appel d'offres s'est réunie dans la cadre de la passation d'un marché public de prestations d'assurances.

OBJET :

- Résultat de la
commission d'appel
d'offres

Les résultats sont les suivants :

- Lot 1 : dommages aux biens – Attribué à Pilliot assurances (courtier) et VHV (assureur) pour un montant de 5 204, 55 € TTC.
- Lot 2 : responsabilité civile/protection juridique – Attribué à SMACL assurances pour un montant de 1 885, 54 € TTC.
- Lot 3 : véhicules à moteur – Attribué à Pilliot assurances (courtier) et Great Lakes (assureur) pour un montant de 2 847, 83 € TTC.
- Lot 4 : protection fonctionnelle – Attribué à SMACL assurances pour un montant de 294, 11 € TTC.
- Lot 5 : prestations statutaires – Attribué à Siaci Saint Honoré (courtier) et Générali (assurances) pour un taux de 6, 58 %, soit 65 498 € TTC.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents à intervenir.

François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

